

CONSIGNES MINI-STAGE 2022

FORMATIONS PAR LA VOIE SCOLAIRE

COVID-19

Les élèves qui souhaitent effectuer un mini stage dans notre établissement seront accueillis dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires :

- Port du masque obligatoire
- Application des gestes barrières
- Limitation du brassage des élèves au niveau du réfectoire

Par conséquent, votre enfant devra se munir d'un masque par demi-journée de présence dans l'établissement.

Par ailleurs, au regard de la crise sanitaire, aucun élève stagiaire ne sera accepté à l'internat pour cette année 2022.

Le jour du stage :

L'élève se présentera à la Vie Scolaire à 7h45 (les cours commencent à 8h00) sauf le lundi où l'horaire est fixé à 9h15 (les cours commencent à 9h30).

A 17h30 (15h30 le mercredi, 12h00 le vendredi), l'élève et sa famille sont pris en charge par la CPE ou par le Proviseur pour faire un bilan du stage et leur donner toutes les informations sur la formation choisie.

Les horaires de cours varient en fonction des jours :

- Lundi : 9h30 / 17h30
- Mardi : 8h00 / 17h30
- Mercredi : 8h00 / 15h30
- Jeudi : 8h00 / 17h30
- Vendredi : 8h00 / 12h00

Pour participer aux Travaux Pratiques, nous demandons au stagiaire de se munir de :

- Une paire de bottes
- Une paire de gants
- Un vieux pantalon
- Une tenue de pluie

Le repas du midi est offert par l'établissement.

L'établissement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

05-58-04-41-80 ou lpa.sabres@educagri.fr